

**DEPARTEMENT DE L'AIN  
REPUBLIQUE FRANCAISE****SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VALORISATION  
5, Chemin du Tapey  
Z.I d'Arlod  
Bellegarde sur Valserine  
01200 VALSERHONE****ARRONDISSEMENT DE NANTUA****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMITE SYNDICAL****N° 23C14****Séance du jeudi 30 mars 2023****Président****M. RONZON****Membres présents :****MMES LOUBET, DUBARE, FOURNET (suppléante de M. CLERC), ROSSAT-MIGNOT, DULLAART, MEYNET, PLAGNAT, WALKER (suppléante de M. SAUGE), REMILLON, MAYORAZ (suppléante de MME VEYRAT), VIVIAND, LASSUS et PHILIPPOT  
MM MUNIER, ALLIOD, CHANEL, PRUDHOMME, SUSINI, COMTET, BOTTERI, GEORGES, LAKS, LAVERRIERE, ROPHILLE, SOULAT, SAUVAGET, ARNOULD, DUJOURD'HUI, BOSSON, BONNET****Membres ayant donné  
procuration :****M. DUBOUT à M. ALLIOD  
M. MASSON à M. CHANEL  
M. THOMASSET à M. SUSINI  
M. RAVOT à M. COMTET  
MME BILLOT à M. LAKS  
M. DOLDO à M. DUJOURD'HUI****Membres absents excusés :****MMES SERRE et LAVOREL - MM. VAREYON et DUTOIT****Membres absents :****MMES RALL et VIBERT  
MM VAILLOUD, BOLLIET, BELMAS, ROLLAND et TRANCHANT****Membres en exercice :****48****Quorum :****25****Présents :****31****Votants :****37****Date de la convocation :****20 mars 2023****Secrétaire de séance :****Monsieur Guy DUJOURD'HUI****Objet de la délibération :****APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022  
BUDGET GENERAL**

Le Comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2121-31,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la délibération n°22C27 du Comité syndical en date du 24 mars 2022 portant approbation du Budget primitif 2022 – Budget Général.

Vu le Compte administratif 2022 du Budget Général,

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité tenue par Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable d'Oyonnax avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président ;

Monsieur le Président demande au Comité syndical d'approuver le Compte de Gestion 2022 du Budget Général, tel que présenté en séance.

LE COMITE SYNDICAL,  
ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
A L'UNANIMITE,

**PREND ACTE** des résultats de l'exercice 2022 du Budget Général qui ressortent.

**CONSTATE** les identités de valeurs entre le compte administratif et le compte de gestion.

**APPROUVE** le Compte de gestion 2022 du Budget Général présenté.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Président du SIVALOR certifie le caractère exécutoire du présent acte, compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Président du SIVALOR  
Serge RONZON

